
*Critères d'évaluation de la section 39 pour les concours de
recrutement des chercheurs*

**Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés
et non strictement cumulatifs**

Critères communs à tous les grades

- Cursus universitaire et/ou professionnel
- Qualité de la formation à la recherche
- Qualité et faisabilité du projet de recherche, intérêt pour la communauté scientifique, aspects novateurs du projet
- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; diversité de la production : thèse, publications, production audiovisuelle, électronique, multimédia)
- Adéquation du candidat au poste à pourvoir (en cas de poste fléché)
- Potentialité scientifique, capacités novatrices
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe ; investissement dans l'animation de la communauté scientifique
- Culture scientifique générale
- Qualité de la présentation orale du projet

Critères spécifiques selon les grades (CR1, DR2)

Accès au grade CR1

- Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques
- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment aux échelles européenne ou internationale)
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Accès au grade DR2

- Publications : articles de fond, publication dans des revues étrangères et/ou internationales, ouvrages

- Reconnaissance internationale : direction ou codirection de programmes de coopération scientifique, participation à des comités de rédactions ou à des comités scientifiques étrangers, animation de colloques internationaux, etc.
- Participation à l'intégration européenne de la recherche
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche, de formation à la recherche (écoles doctorales, thèses, comités de thèse...) ou de formation à la direction de thèses (codirection de thèses) ; habilitation à diriger les recherches
- Participation à l'administration de l'unité et/ou de la recherche
- Obtention de bourse de mobilité internationale et séjours longs dans des laboratoires étrangers dans le cadre de coopération scientifique

Critères d'évaluation périodique et avancement de grade

**Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés
et non strictement cumulatifs**

Evaluation périodique

Critères communs à tous les chercheurs

- Qualité des programmes de recherche en cours, intérêt pour la communauté scientifique, aspects novateurs du projet
- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; diversité de la production : thèse, publications, production audio-visuelle, électronique, multimédia)
- Potentialité scientifique, capacités novatrices, perspectives envisagées à court et moyen termes
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe ; investissement dans l'animation de la communauté scientifique

Critères spécifiques selon les grades :

Chercheurs CR2

- Expérience de recherche
- Nature et qualité de la production scientifique
- Aptitude à définir un projet de recherche innovant et à évaluer les moyens et le temps nécessaires pour le mettre en œuvre
- Ouverture de l'activité vers une démarche collective
- Intégration dans l'unité

Chercheurs CR1

- Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques

- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment aux échelles européenne ou internationale)
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Chercheurs DR2

- Publications : articles de fond, publication dans des revues étrangères et/ou internationales, ouvrages
- Reconnaissance internationale : direction ou codirection de programmes de coopération scientifique, participation à des comités de rédactions ou à des comités scientifiques étrangers, animation de colloques internationaux, etc.
- Participation à l'intégration européenne de la recherche
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche, de formation à la recherche (écoles doctorales, thèses, comités de thèse...) ou de formation à la direction de thèses (codirection de thèses)
- Participation à l'administration de l'unité et/ou de la recherche
- Obtention de bourses de mobilité internationale et séjours longs dans des laboratoires étrangers dans le cadre de coopération scientifique

Chercheurs DR1

- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activités d'expertise
- Expérience confirmée de responsabilités dans la direction ou la gestion de la recherche
- Participation à des activités de transferts de connaissances (partenariat avec le monde professionnel et associatif, intervention dans les médias)

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les grades

- Qualité et faisabilité du projet de recherche, intérêt pour la communauté scientifique, aspects novateurs du projet
- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; diversité de la production : thèse, publications, production audio- visuelle, électronique, multimédia. .)
- Potentialité scientifique, capacités novatrices, perspectives envisagées à court et moyen terme
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe

- Culture scientifique générale

Critères spécifiques selon les grades :

Avancement au grade CR1

- Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques
- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment aux échelles européenne ou internationale)
- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

Avancement au grade DR1

- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Rayonnement transdisciplinaire et/ou international
- Activités d'expertise scientifique
- Expérience confirmée de responsabilités dans la direction ou la gestion de la recherche
- Participation à des activités de transferts de connaissances (partenariat avec le monde professionnel et associatif, intervention dans les médias)

Avancement au grade DRCE

- Contribution exceptionnelle au développement de la recherche
- Reconnaissance de qualités scientifiques de premier rang et internationales